

Inégalités et privilèges au pays du “ un pour tous, tous pour un ”

Les politiques sociales se sont construites pour répondre à deux objectifs complémentaires : réduire les risques de pauvreté, voire de misère, et contenir les tensions sociales. Dans cette perspective, la lutte contre les inégalités a constitué un moteur puissant et porteur de légitimité.

Inégalités, différences, privilèges

Dans cette croisade contre les inégalités, force est de constater que les conquêtes sont fragiles et que l'ouvrage doit en permanence être remis sur le métier.

Georges Balandier nous rendait attentifs au fait que le mouvement qui donne son rythme à l'histoire jusqu'à présent connue, c'est celui qui résulte des manipulations de l'inégalité et non de sa destruction¹.

Rien n'est jamais acquis et la plus grande vigilance s'impose. L'aspect multiforme que peut revêtir la pauvreté en fait un phénomène changeant et donc capable de résurgence.

Inégalités

Souvenons-nous. Le mouvement de démocratisation des sociétés occidentales s'était accompagné d'une irrésistible aspiration à l'égalité sociale². Le vigoureux développement au cours des *Trente Glorieuses* avait entraîné un net accroissement des revenus et, pour beaucoup, une solide mobilité sociale ascendante. Le tout dans le cadre général d'une amélioration soutenue des conditions de vie. Le sentiment d'être placé face à des lendemains meilleurs s'était inscrit dans la plupart des esprits et il semblait devoir en être de même pour les enfants et les petits-enfants. Bien sûr, de fortes disparités subsistaient, les différences étaient visibles et les laissés-pour-compte de la croissance ne manquaient pas.

L'impression cependant était à la marche vers une réduction des inégalités, ce qui ne signifiait pas un égalitarisme auquel la majorité ne songe même pas. Le “ ça m'suffit ” étant un modèle culturel largement présent.

Le problème se pose en des termes tout différents lorsque cette marche vers l'égalité est mise en cause et, surtout, dès que la montée des inégalités s'étale au grand jour quand elle n'est pas célébrée (en particulier dans le cadre du culte du battant).

Les formes multiples que revêtent aujourd'hui les inégalités font qu'elles apparaissent comme nouvelles, envahissantes, omniprésentes. Pour n'en citer que quelques-unes, évoquons les grandes transformations qui apparaissent dans quelques domaines-clés.

- Le modèle salarial est mis en cause quand il ne s'effondre pas par pans entiers.
- La persistance des inégalités qui accompagnent le travail féminin cohabite de plus en plus mal avec les proclamations de l'égalité formelle³.

¹G. Balandier, *Le désordre : éloge du mouvement*, Fayard, Paris, 1989, pp. 9-10.

²R. Levy, e.a., *Tous égaux? De la stratification aux représentations*, Seismo, Zurich, 1997.

³Thanh-Huyen Ballmer-Cao, *Changement social et rapports entre hommes et femmes. La question de l'égalité en Suisse*, Payot, Lausanne, 2000.

- Les inégalités s’inscrivent également dans l’espace. Le modèle de développement centre-périphérie déploie de plus en plus ses effets. Concrètement, la concentration des ressources et du pouvoir s’organise dans quelques pôles qui définissent sur leurs marges des territoires que l’on affuble de qualificatifs tels que “ zones sinistrées ” et, parfois même, de “ zones en désertification ”⁴.
- Les inégalités s’accroissent également dans le parcours des âges, pour ne pas parler des générations. Deux signes très visibles l’attestent : l’accroissement des risques liés à la fin de carrière comme les difficultés de plus en plus lourdes qu’éprouvent les jeunes pour entrer dans la vie. À cela s’ajoute la prise de conscience du risque de dépendance qui accompagne trop de longues fins de vie.
- D’autres inégalités sont également induites par la manière dont sont servies les prestations sociales. Certains sont effrayés, voire dissuadés par la complexité du système et les obstacles qui jonchent les chemins d’accès aux mesures promises. Beaucoup constatent les inégalités objectives dans les prestations qui, le plus souvent, sont plus généreuses à l’égard de ceux qui bénéficient des meilleures conditions de départ.
- Le système fiscal produit également son lot d’inégalités. Ceux qui savent se débrouiller en tirent des avantages qui s’étalent sur la voie publique comme dans les petites annonces des journaux.
- Par les temps qui courent, on assiste aussi à un durcissement de l’accès aux ressources financières, plus concrètement au crédit. Au petit, on compte des intérêts exorbitants ou on refuse les moyens qui lui permettraient de développer un projet, au gros, on prête sans compter, parfois dans des conditions douteuses, quelques scandales financiers se chargeant de porter le problème à la conscience de tous.
- Enfin, les inégalités émaillent la vie quotidienne. On les perçoit de plus en plus fortement dans l’accès aux soins⁵, la disponibilité des équipements collectifs, dans l’existence de prestations des services publics, pensons aux équipements d’accueil de la petite enfance, etc. Et ce ne sont là que quelques exemples.

Tout cela crée un climat pesant, de plus en plus perçu comme douloureux. C’est que, dans de nombreux domaines, il y a effectivement croissance des déséquilibres. Mais ce qui est plus significatif encore, c’est le cumul de ces zones d’inégalités qui induit une atmosphère de désenchantement et d’insécurité.

Des inégalités qui durent voire qui s’accroissent

La Suisse ne peut pas être considérée comme un pays où prédomine un système de classes sociales bien définies. En revanche, on constate une stratification sociale prononcée. Les couches aisées cumulent les avantages, elles ont tendance à former un ensemble cohérent et stable sous tous les aspects. À l’opposé, les couches défavorisées additionnent les difficultés, à tel point qu’il leur est presque impossible de s’extraire de leur condition⁶.

La formation apparaît comme le pilier fondamental des inégalités. La position sociale, le revenu, la participation active à la vie en société, le sentiment de pouvoir agir sur son environnement, les pratiques culturelles sont ainsi notablement liés au niveau de formation.

⁴R. Hampson, “ A city struggles to survive ”, *USA TODAY*, Thursday, July 27 2000.

⁵Les risques du travail, par profession, *Domaine Public*, No 1429, Lausanne, 12 mai 2000.

⁶R. Levy e.a., *Tous égaux? De la stratification aux représentations*, Seismo, Zurich, 1997.

En outre, la formation se révèle être l'une des bases de la discrimination des femmes. Si la scolarité obligatoire ne fait pas de différence entre les genres, la formation professionnelle "accule" en quelque sorte les jeunes femmes vers des professions et des secteurs féminisés. Et ce n'est qu'en s'extrayant de ces secteurs, en changeant de branche professionnelle, que les femmes peuvent prétendre à progresser dans l'échelle sociale.

La vie de famille est un autre frein à la participation des femmes dans la vie économique. Leurs arrêts de travail prolongés au cours desquels elles se consacrent aux enfants sont autant d'obstacles à l'ascension professionnelle. En revanche, pour les hommes, le fait de vivre en famille apparaît plutôt comme un tremplin.

Le genre de l'individu est bel et bien un facteur de discrimination. Par exemple, plus une profession est féminisée, plus elle est mal payée et moins elle confère d'avantages comme l'accès à la formation continue, la possibilité de promotion, l'accroissement des responsabilités et l'autonomie.

À cela s'ajoutent le maintien du modèle masculin de l'emploi à plein temps et la persistance de la structure familiale traditionnelle.

De plus, la famille semble être favorable à l'essor professionnel de l'homme et défavorable à celui de la femme. Autrement dit, la participation familiale fait partie d'un modèle d'intégration dans la société pour les hommes, alors que pour les femmes elle a plutôt un effet de désintégration.

La double insertion famille/travail apparaît comme problématique pour les femmes, sinon contradictoire, alors qu'elle ne l'est pas pour les hommes. Ces constats placent la plupart des femmes devant un choix entre carrière professionnelle ou carrière familiale.

Le travail et l'impôt

Lever le tabou de la fiscalité

Bien sûr, personne ne jouit en payant ses impôts. La saveur de la démocratie suisse réside, entre autres, dans le fait que les citoyens sont appelés à accepter dans les urnes les contributions auxquelles ils vont être assujettis. Ce privilège du choix appelle l'émission de signaux forts et explicites. Des voix doivent s'élever pour indiquer qu'une solidarité fiscale plus lourde peut conduire à un bien-être général plus solide. Encore l'argumentation doit-elle être claire et étayée. Une amélioration significative de la connaissance des faits peut, à cet égard, se révéler déterminante. Un tel projet n'est pas insensé dans un pays dont on sait que son effort pour la sécurité sociale est notablement en retrait par rapport à celui de tous les pays comparables.

Prenons un exemple typique. Le Vorort (organisation des employeurs) se plaint de ce qu'en Suisse la charge fiscale "... a dépassé la limite de ce qui est supportable. La politique fiscale est assurément une des raisons importantes qui poussent à l'émigration de l'industrie lasse de voir l'État couvrir tous ses nouveaux besoins par des impôts directs fortement progressifs qui parfois se transforment en véritables impôts de classe"⁷.

Cette récrimination de l'organisation faïtière du grand patronat n'a rien de particulier, à un détail près : elle date de 1929. Pourtant, l'économie suisse se trouve alors en pleine santé et la charge fiscale totale (Confédération, cantons et communes) est proportionnellement trois fois inférieure, en moyenne, à son niveau actuel⁸. La quote-part fiscale tourne, dans les années 1920, autour de 10 % contre environ 33 % au début des années 1990.

⁷S. Guex, *L'argent de l'État. Parcours des finances publiques au XXe siècle*, Réalités sociales, Lausanne, 1998.

⁸Vorort, *Rapport sur le commerce et l'industrie de la Suisse en 1928*, Zurich, 1929, p. 23

Cela n'empêche pas les griefs relatifs au poids excessif de la fiscalité d'être aussi abondants que septante ans plus tôt, démontrant ainsi que ce n'est pas le niveau en tant que tel de la charge fiscale, mais bien plutôt d'autres facteurs (rapports de force, etc.) qui en constituent l'élément déclencheur. Tout cela nous invite à relire le titre suggestif que, quatre-vingts ans plus tard, Jean-François Cavin, Directeur du Centre patronal vaudois, donne à l'un de ses articles : " Le refus de l'impôt est un acte de civisme " ⁹. Ou encore cet éditorial de la NZZ qui relativise et justifie la fraude fiscale en l'attribuant à " la nature humaine ", et qui en tire la conclusion que le meilleur moyen de la combattre consiste à diminuer la pression fiscale sur les nantis ¹⁰.

La retraite des femmes³

Ceux qui ont soutenu le maintien de l'âge de la retraite des femmes à 62 ans ne sont pas des rétrogrades, des passéistes, ou des myopes.

- Ils savent qu'au cours des quinze dernières années les *inégalités sociales* ont fortement augmenté, en Suisse : les " riches " devenant de plus en plus riches et des groupes sociaux entiers basculant dans la pauvreté.
- Ils savent que l'espérance de vie des différentes catégories sociales est loin d'être identique ; le poids de l'activité antérieure marque nombre de nos concitoyens dans les dernières années de leur vie. Le segment d'activité professionnelle qui se développe entre 55 et 65 ans n'est pas identique pour tous, tant s'en faut. Cet âge de la vie est un fort révélateur des inégalités qui ont marqué les phases antérieures de l'existence ¹².
- Ils savent que les retraités sont loin d'être égaux face à la situation qui les attend et que l'on nomme la " deuxième carrière ". Très lucidement, le régime AVS a tenu compte de cet état de fait et s'est efforcé de construire et de consolider la solidarité. Ainsi, le non-plafonnement des cotisations a résisté aux interpellations et dure encore. En outre, le rapport entre la rente minimum et la rente maximum s'est réduit au point d'atteindre le rapport de un à deux.
- Ils savent que les femmes, reconnues formellement " égales " de l'homme sont encore fortement " inégales " sur le marché du travail, ce qui les place en forte position d'inégalité au temps de la retraite. Les corrections apportées par la 10e révision de l'AVS n'ont résolu qu'une partie du problème.
- Ils savent que dans les débats sur la 10e révision de l'AVS une question centrale a été évoquée. Si l'on porte l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, combien d'entre elles seront candidates à l'assurance-chômage, à l'assurance-invalidité ou à l'aide sociale ? La réponse officielle à cette question a été particulièrement superficielle.

Les inégalités par la politique sociale

La politique sociale helvétique engendre des inégalités évidentes pour la population, que ce soit au sein d'un même régime de protection sociale (montant des cotisations, prestations, par exemple, dans le cas notamment de la LPP (prévoyance professionnelle), de l'assurance-maladie, des allocations familiales, etc.) ou selon le domicile de la personne (limites de revenu PC-AVS/AI, déductions fiscales de caractère social, subventions à l'assurance-maladie, offre de prestations de

⁹24 heures, 14 septembre 1994.

¹⁰NZZ, 23 au 23 avril 1994.

¹¹A. Stuckelberger, F. Höpflinger, *Viellissement différentiel : hommes et femmes*, Dossier de recherche, Seismo, Zurich, 1996.

¹²J.-M. Le Goff, *Les trajectoires des travailleurs âgés sur le marché du travail en Suisse et en Europe. Analyse socio-démographique*, Réalités sociales, Lausanne, 1999.

santé, etc.). L'absence de transparence constitue un frein au développement d'une politique de réduction de ces inégalités. Il est urgent d'y remédier.

Surtout, il faut bien reconnaître que sur le plan mondial, la sécurité sociale se traduit essentiellement par l'assurance dite " sociale ", qui " n'est ni plus ni moins qu'un privilège pour la minorité de la population qui a trouvé un emploi dans le secteur moderne et industrialisé de l'économie " ¹³.

Un soupçon est ainsi jeté sur la légitimité même de la sécurité sociale. Les assurances sociales traditionnelles protègent surtout les revenus supérieurs au minimum ou à la moyenne. Ces groupes dominent la vie publique et parviennent à imposer leurs points de vue et leurs intérêts aux pouvoirs publics.

Société duale

La voie est ouverte vers une société à deux vitesses. La quête de l'égalité bute contre la pauvreté mais aussi contre le découragement que l'échec engendre. Si l'égalité n'est qu'une chimère, pourquoi s'épuiser à la poursuivre ? La guerre économique, la crise, la montée des technologies constituent des incitations puissantes à faire la part du feu, à renoncer. C'est ainsi que les théories de la société duale constituent l'exposé de ce renoncement social ; elles amènent à distinguer deux parties dans la société moderne.

Économie duale, société à deux vitesses, socio-économie duale, " fabbrica diffusa ", les termes sont nombreux, qui mettent en évidence les contours de l'économie et de la société qui se mettent en place sous l'effet de l'évolution, mais aussi de la crise. De quoi s'agit-il ? Quand on parle de dualisation, on entend évoquer deux phénomènes complémentaires. D'abord, l'économie duale. C'est-à-dire les grandes firmes multinationales (le système central), avec leur relais du niveau national ; l'ensemble évoluant dans une sphère mondiale à côté des entreprises périphériques vouées à la dépendance et à la sous-traitance, à la précarité, allant jusqu'à une certaine clandestinité (économie souterraine, travail noir, etc.).

Mais aussi, la *société* duale, c'est-à-dire d'un côté les emplois stables protégés, intéressants et mieux payés ; de l'autre, des emplois instables, précaires, de nouvelles formes sur appel, des emplois intérimaires, temporaires, contractuels, à temps partiel... Les deux réalités ne se recoupent pas totalement. Il y a toute la complexité liée à l'interdépendance des deux secteurs.

Ce qu'il faut mettre en évidence, c'est le développement du phénomène. Le processus a des liens évidents avec le développement de la mondialisation/multinationalisation.

Un sous-ensemble adapté aux technologies nouvelles, intégré à l'espace mondial, fait d'hommes modernes, aptes à manier l'informatique et les techniques de pointe ainsi que les langues étrangères, passant une partie de leur vie à l'étranger...

Un sous-ensemble incarnant l'héritage de nos traditions culturelles, constitué d'organisations isolées de la concurrence internationale, faisant pénétrer plus lentement les technologies modernes, d'institutions de redistribution, d'hommes moins hostiles, d'un revenu moindre, mais d'un mode de vie plus convivial et plus classique.

Cette vision des choses se développe de plus en plus et se pare volontiers des mérites du réalisme. Elle constitue une solution tentante pour faire face à l'évolution de la société moderne. Mais,

¹³J. Van Langendonck, " Le rôle des organisations internationales dans les développements de la sécurité sociale ", in : J.-P. Fragnière, (Éd.), *Repenser la sécurité sociale*, Réalités sociales, Lausanne, 1995, p. 97.

au-delà des mirages, le réalisme devient vite renoncement et annonce une nouvelle dérive inégalitaire que d'aucuns trouvent inacceptable.

Les uns au front, les autres à l'arrière. Aux défenseurs de la Patrie, il est juste que la Patrie reconnaissante accorde quelques avantages matériels. Aux planqués, en revanche, qui n'assument ni les risques ni la fatigue, il n'est pas question d'assurer une rente de situation. Voilà sommairement décrite l'analyse la plus fréquente de la société dualiste.

André Gorz évoque une autre approche de cette société dualiste¹⁴. Mais le terme recouvre une réalité fort différente : il part de l'hypothèse que longtemps encore nombre de tâches indispensables au fonctionnement d'une société, fût-elle autogérée, nécessiteront du travail sans intérêt. Ainsi, le ramassage des ordures, l'entretien des réseaux (eau, égouts, électricité), la fabrication de beaucoup d'objets peu susceptibles d'être produits à l'aide de méthodes conviviales, tout cela requiert du travail qu'une société doit bien fournir. Pourquoi ne pas le répartir sur l'ensemble de la population active, plutôt que de le concentrer sur certains, devenus les soutiers de l'abondance ? À côté du temps contraint, réduit autant que possible aux tâches socialement nécessaires, que l'on peut difficilement remplir autrement, il y aurait un temps librement choisi, créatif. Dans le premier secteur, on rechercherait la productivité la plus élevée possible pour qu'il empiète au minimum sur la " vraie vie ". La réduction massive du temps de travail va dans ce sens, de même que les changements de modèles de production. Au fond, ce que souhaite André Gorz, c'est la réduction progressive du salariat et l'extension progressive du temps non salarié, celui où l'on produit, pour soi ou pour ses proches, des valeurs d'usage et non plus des valeurs marchandes. L'idée est séduisante, mais à l'évidence, il s'agit là d'une vision à long terme qui suppose une rupture avec les systèmes en place.

La théorie de la société duale doit être replacée dans le champ des critiques de l'État-providence. Le social, frein à l'économie, engendrerait des rigidités institutionnelles et des charges financières qui bloquent le dynamisme et la souplesse d'adaptation du marché. Mais il paraît douteux que le secteur convivial puisse être à la fois à l'abri du choc de la compétition et, en même temps, hors de la dépendance et de la tutelle de l'autre secteur.

Le modèle dual débouche en fait sur le problème " napolitain " de l'économie de tricherie et du travail noir généralisé permettant le recul salarial et social. Les relations entre les secteurs ne peuvent être qu'asymétriques. Les connections essentielles en termes d'information et de pouvoir économique appartiennent au secteur performant concentré dont les " entreprises conviviales " deviendront les sous-traitants. Il est clair que la plus grande pente de la société duale mène à une société inégalitaire, ségrégative et hiérarchisée. Elle ne constitue donc qu'un leurre, un mirage par rapport auquel il est nécessaire de prendre quelques distances¹⁵.

Égalité et liberté

Beaucoup considèrent que le dilemme de fond que doivent affronter nos sociétés est celui qui consiste à trouver un équilibre entre l'aspiration à la liberté et l'aspiration à l'égalité. Comment l'État peut-il intervenir pour renforcer l'égalité et, dans le même temps, maintenir les droits (parlons aussi des privilèges) acquis ? Notons à ce propos que les inégalités sont des noyaux durs de notre société et que leur existence participe à la possibilité de la différence ; de plus, la lutte contre les inégalités ne peut être conçue que comme action permanente, toujours à réinventer,

¹⁴A. Gorz, *Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique*, Galilée, Paris, 1988.

¹⁵A. Küng Gugler, S. Blank, " Inégalité des salaires en Suisse ", in : *La Vie économique*, No 5, Berne, 1999, pp. 52-55.

puisque celle-ci “ excelle ” à esquiver les effets des actions politiques et sociales. La légitimité de certaines “ libertés-privilèges ” se mesure à l’aune des souffrances induites par certaines inégalités insupportables. Le débat est ouvert, il convient de faire face aux questions posées.